Image not found or type unknown

Suite conciliation prud’hommes, possibilité faute inexcusable?

Par **srianie38**, le **06/07/2016** à **09:51**

Bonjour,

Pour résumer :

Je me suis fait agressée par mon ancien employeur qui a été reconnu coupable au tribunal correctionnel.

Au prud'hommes mon avocat m'a poussé à accepter un arrangement (où je renonce a toute demande de nature salariale et à toutes réclamations tant à l'exécution qu'à la rupture du contrat)

A ce moment la mon accident du travail n'était pas encore reconnu.

Aujourd'hui, mon accident du travail est reconnu, ainsi qu'un taux d'invalidité. Je souhaite savoir si malgré l'arrangement que j'ai signé au Prud’hommes, j'ai mes chances pour faire reconnaître la faute inexcusable de l'employeur? Il ne me reste plus beaucoup de temps pour cette demande. Pourriez vous me renseignez au plus tôt?

Merci d'avance,

Tiphanie BEAUGENDRE

Par **P.M.**, le **06/07/2016** à **10:46**

Bonjour,
Il faudrait connaître textuellement la renonciation que vous avez accepté mais a priori, je pense que cela n'empêcherait pas une reconnaissance de faute inexcusable...

Par **srianie38**, le **06/07/2016** à **12:00**

Puis je vous envoyer les conclusions par mail?

Par **P.M.**, le **06/07/2016** à **12:27**

Je ne suis pas sûr que la messagerie personnelle le permette mais cela devrait être possible de la recopier même en forum...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés